

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019574	Date d'inspection Le 12 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	12 janv. 2024	12 janv. 2024
Commentaires : Le registre qui était utilisé au début de l'inspection était une application sur un téléphone intelligent. La personne exploitante doit utiliser le registre du ministère qui vient d'une des annexes du Manuel des exploitants-temps plein-temps partiel. Ce registre ne peut en aucun cas être modifié. Une discussion avec l'exploitante a eu lieu à ce sujet. L'exploitante est allée chercher immédiatement le registre du ministère tiré du Manuel des exploitants pour remplir les fiches de présences. La lacune est maintenant conforme. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux Les éléments suivants ont aussi été observés : - Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant l'inspection de surveillance. - Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants au moment de l'inspection. - Orientation des enfants. L'éducatrice joue avec les enfants avec un jeu de table. - L'espace prévu qui a été approuvé n'a pas changé depuis la dernière inspection. Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé la période libre et la préparation pour aller dehors et les jeux à l'extérieur.
--

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 janvier 2024

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 janvier 2024

Date